

Annexes de l'arrêté du 23 janvier 2008 relatif à l'examen sur épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique dans les conservatoires classés par l'État et définissant le référentiel d'activités et de compétences de ce diplôme (arrêté publié au J.O n° 28 du 2 février 2008).

Annexe I

I - Contexte du métier

1. Définition

Les professeurs d'art dramatique sont chargés de l'enseignement et de l'encadrement des pratiques de l'art dramatique. Suivant les cas, ils assurent l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial, donc l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être fondamentaux nécessaires à une pratique autonome des élèves ou étudiants. Ils peuvent être chargés de la formation préprofessionnelle des élèves. Ils peuvent encadrer le département théâtre d'un établissement d'enseignement artistique.

Enseignants, les professeurs d'art dramatique ont toutefois la nécessité de questionner en permanence leurs repères artistiques par une pratique artistique personnelle et par une formation professionnelle continue.

Avec une formation spécifique et significative, ils peuvent également exercer des fonctions :

- sur le plan artistique : d'interprète, metteur en scène, auteur, adaptateur de textes théâtraux, dramaturge, - sur le plan de l'action artistique et culturelle :

d'animateur de stages ou d'ateliers, concepteur et opérateur d'actions de sensibilisation au théâtre, critique théâtral, responsable d'équipes ou de structures de diffusion et de création, programmateur (saison théâtrale, festival, programme culturel d'une collectivité).

- sur le plan pédagogique : d'enseignant ou de chargé de cours au sein de l'enseignement supérieur, de directeur d'établissement d'enseignement public de la musique, de la danse et du théâtre.

2. Types de structures concernées par le métier

Les professeurs d'art dramatique enseignent principalement dans les établissements ou départements d'enseignement qui proposent un cursus d'études dans ce domaine :

- les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales ;

- les écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion (CDN, théâtres, compagnies, MJC).

Ils peuvent également dispenser des enseignements dans les départements universitaires et les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (baccalauréat option théâtre, notamment) en qualité d'intervenants ou chargés de cours. Le certificat d'aptitude, diplôme sanctionnant des études pédagogiques et artistiques, pourrait être un élément favorable au recrutement.

Ils peuvent également être chargés de cours dans les Écoles supérieures de théâtre, dont celles signataires de la plate-forme de l'enseignement supérieur pour la formation du comédien.

3. Emplois concernés et leur définition

Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales, les professeurs d'art dramatique accèdent au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique par voie statutaire (concours d'accès à la fonction publique territoriale). À ce titre, le certificat d'aptitude de professeur d'art dramatique est le diplôme requis pour l'accès au concours externe du grade. Une cinquantaine d'enseignants exercent actuellement cette fonction dans le grade. Les enseignants peuvent être également recrutés par voie contractuelle.

Les professeurs territoriaux d'enseignement artistique ont une mission de service public. Ils enseignent et sont susceptibles d'assurer la responsabilité du département art dramatique de l'établissement. Ils peuvent également être amenés à exercer les fonctions de professeur chargé de direction d'un conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal. Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut les conduire à prendre la fonction de directeur

d'établissement territorial d'enseignement artistique, notamment par voie de concours. Dans les établissements et structures d'enseignement ne relevant pas des collectivités territoriales, le recrutement s'effectue de manière contractuelle (CDD, CDI) au titre des diplômes, qualités, compétences et renommée présentés.

L'organisation du travail est rythmée par les années scolaires ou universitaires. Le temps de travail est défini par le statut ou le contrat de travail. En ce qui concerne les professeurs territoriaux d'enseignement artistique, le temps d'enseignement hebdomadaire est de seize heures.

Le professeur d'art dramatique peut travailler en collaboration avec des artistes d'autres secteurs du spectacle vivant (musique, danse, arts du cirque, arts de la rue, ...) et conduire des projets avec des partenaires divers (patrimoine, lecture publique, enseignement général, secteur socioculturel, secteur sanitaire et social, ...).

Participant à la conception et à la réalisation du projet de l'établissement, le professeur d'art dramatique a la responsabilité de la conduite des activités pédagogiques et culturelles de sa classe ou de son département. Il est de ce fait doté d'une autonomie importante le conduisant notamment à organiser les prestations artistiques de ses élèves.

4. Place dans l'organisation de la structure professionnelle

Les enseignants relevant des collectivités territoriales sont recrutés par un élu (maire, président d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération, notamment) et sont placés sous l'autorité du directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique.

Responsables du département théâtre, mais sans rôle hiérarchique défini, ils peuvent être amenés à encadrer une équipe d'enseignants (assistants territoriaux d'enseignement artistique et/ou assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique, notamment). Ils assurent, dans le cadre de la formation des élèves, le traitement des questions liées à la mise en scène des spectacles qu'ils réalisent (contact avec les techniciens du plateau, logistique, gestion, ...).

II - Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification

Les activités décrites en 1 (enseigner : de l'initiation au CEPI théâtre) et 2 (concevoir son programme artistique et pédagogique) sont des activités communes aux fonctions dévolues aux enseignants d'art dramatique, qu'il s'agisse d'enseignants titulaires du diplôme d'État (DE) d'enseignement du théâtre ou d'enseignants titulaires du certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur d'art dramatique.

(Tableau page suivante)

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Compétences, connaissances, attitudes
-----------	--------	--	---------------------------------------

1. Enseigner : de l'initiation au CEPI d'art dramatique

Accueillir et	- partir des forces et ressources du groupe	- partir des forces et ressources du groupe	
Épreuve	- instaurer une juste distance entre observa	accompagner	

un	- susciter et préserver la dynamique du groupe et la valorisation de	- susciter et préserver la dynamique du groupe et la valorisation de	
groupe	d'élèves	chaque élève	directivité

- aider les élèves à se situer au sein du groupe, développer chez eux	- aider les élèves à se situer au sein du groupe, développer chez eux	- faire preuve de clarté dans les consignes et	
---	---	--	--

l'écoute (écoute de soi, de l'autre, de soi au sein du groupe)	l'écoute (écoute de soi, de l'autre, de soi au sein du groupe)	de justesse dans les corrections	
--	--	----------------------------------	--

- adapter l'action pédagogique et l'apport de connaissances, en	- adapter l'action pédagogique et l'apport de connaissances, en	- solliciter les imaginaires	
---	---	------------------------------	--

fonction des situations, et plus généralement du comportement des	fonction des situations, et plus généralement du comportement des	- créer un esprit de groupe en prenant en	
---	---	---	--

élèves et du groupe élèves et du groupe compte les limites et les capacités de chacun

- être attentif à la progression de chaque élève, dans le respect de ses capacités et attentes
- être attentif à la progression de chaque élève, dans le respect de ses capacités et attentes

- être attentif à la progression du groupe lui-même - être attentif à la progression du groupe lui-même

Mener des séances - structurer de manière dynamique les séquences de pratique en - structurer de manière dynamique les séquences de pratique en Épreuve - choisir, ordonnancer, conduire des d'apprentissage pratique cohérence avec le profil, le niveau et le projet de la classe cohérence avec le profil, le niveau et le projet de la classe pédagogique séquences adaptées aux objectifs du théâtre - exprimer avec clarté et précision des propositions et des consignes - exprimer avec clarté et précision des propositions et des consignes pédagogiques

- interrompre, modifier, changer, en tant que de besoin, un exercice, en - interrompre, modifier, changer, en tant que de besoin, un exercice, temps réel en temps réel

- écouter les réactions des élèves et y être attentif - écouter les réactions des élèves et y être attentif
- solliciter et accueillir leurs propositions et, le cas échéant, prendre appui sur elles
- solliciter et accueillir leurs propositions et, le cas échéant, prendre appui sur elles

Conduire des séquences - fonder ces séquences sur une connaissance suffisante des données - fonder ces séquences sur une connaissance suffisante des données Épreuve d'entraînement physiques et physiologiques qu'elles mettent en jeu physiques et physiologiques qu'elles mettent en jeu pédagogique et vocal - les choisir suivant une méthode raisonnée - les articuler avec la pratique du théâtre - articuler technique et sens artistique

- les articuler avec la pratique du théâtre - développer une option, un point de vue ou le faire émerger d'une recherche collective

Donner les moyens aux - conduire les exercices et travaux de manière à rendre accessibles aux - conduire les exercices et travaux de manière à rendre accessibles aux Épreuve - éclairer ses propositions par des apports

élèves d'approcher élèves les enjeux contenus dans ceux-ci élèves les enjeux contenus dans ceux-ci pédagogique théoriques

l'exigence artistique de - concevoir et moduler les propositions d'exercices en les reliant avec - mettre régulièrement en regard les éléments techniques et leurs travaux la matière artistique l'expression artistique

- mettre régulièrement en regard les éléments techniques et - permettre à l'élève de développer une interprétation personnelle

l'expression artistique

- permettre à l'élève de développer une interprétation personnelle

- maîtriser les étapes de préparation d'une présentation de travaux d'élèves, d'une représentation

Éclairer la pratique par - connaître et s'appropriier les fondamentaux des sciences de l'éducation des apports théoriques, et les textes de référence relatifs à l'enseignement du théâtre artistiques et culturels - aborder la diversité des genres, styles et esthétiques, en portant une attention particulière aux écritures contemporaines et à leur mise en écho avec le répertoire théâtral depuis ses origines

- mettre au service de sa pédagogie une connaissance fine de l'actualité théâtrale et assurer la mise en liaison des élèves avec l'environnement artistique immédiat

- favoriser leur ouverture à tous les arts qui peuvent participer à la réalisation théâtrale

- développer chez l'élève l'aptitude à construire une analyse critique

des spectacles et des oeuvres

- d'une manière générale, mettre sa propre expérience d'artiste au service de sa démarche pédagogique ; revisiter en permanence ses repères artistiques

2. Concevoir son programme artistique et pédagogique

Observer, mesurer les - appréhender les motivations des élèves

besoins, les attentes et - prendre en compte des contextes d'apprentissage diversifiés

les capacités des élèves - identifier les pratiques artistiques personnelles des élèves

- adapter sa pédagogie à des publics de différents niveaux, profils et âges

Organiser sa réflexion - nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de l'art pédagogique dramatique et de son enseignement

- inscrire un cursus dans la durée

- adapter les objectifs d'enseignement et les parcours pour les atteindre

tant en fonction des caractéristiques du ou des groupes concernés que

des progressions individuelles et collectives des élèves

- porter un regard critique sur sa pratique pédagogique

- le cas échéant, inscrire son programme dans un projet pédagogique

global, dans un projet d'établissement

Tenir à jour une - dégager des éléments permettant d'appréhender objectivement la

estimation raisonnée et progression technique et artistique des élèves

régulière de l'avancée - établir un constat d'évolution des comportements et des acquisitions

des acquisitions en adéquation aux profils et niveaux de chaque élève

- guider l'élève jusqu'à l'auto évaluation

- animer l'auto évaluation du groupe

3. Être responsable d'un département théâtre

Fédérer une communauté En liaison étroite avec les enseignants du département théâtre - assurer le

suivi et guider l'orientation des élèves Entretien avec - identifier les circuits de la pratique en

d'élèves (équipe pédagogique) : le jury amateur et les filières professionnalisantes

- assurer la continuité entre les différents cycles

- associer les élèves à la dynamique globale du département

- savoir arbitrer

- assurer le suivi et guider l'orientation des élèves

Concevoir le projet - connaître les orientations nationales et les textes réglementaires - connaître les

orientations nationales et les textes Épreuve écrite - définir une thématique de travail artistique

pédagogique du relatifs à l'enseignement de l'art dramatique - définir des objectifs de formation et pédagogique, ses contenus, ses contours,

département théâtre - concevoir et mettre en place des programmes ouverts sur la diversité -

organiser leur mise en oeuvre ses enjeux, ses objectifs et ses possibles

des esthétiques, mouvements, courants, genres, domaines, ... - concevoir des dispositifs

pédagogiques innovants résonances

- définir des objectifs de formation - traduire ces données en programme

- organiser et garantir leur mise en oeuvre d'exploration

- concevoir des outils d'évaluation appropriés - élaborer une progression

- établir, en concertant l'équipe pédagogique, un programme annuel - repérer et nommer les ressources

de travail pédagogiques et artistiques mobilisables

- garantir la liaison, la progression d'un cycle à l'autre pour conduire ce programme

- concevoir des dispositifs pédagogiques innovants - définir des modules expérimentaux et en

évaluer l'opérationnalité et la pertinence

Définir les axes - mettre en place un projet artistique en précisant les spécificités - établir des

partenariats avec les équipes artistiques confirmées proches Épreuve écrite - exposer clairement un

point de vue, de

artistiques du projet inhérentes au contexte social et culturel local, aux publics visés (CDN, scènes nationales, compagnies indépendantes et l'argumenter

pédagogique du - établir des partenariats avec les équipes artistiques confirmées proches - susciter des interventions ponctuelles des équipes artistiques Épreuve orale - identifier les interlocuteurs département théâtre (CDN, scènes nationales, compagnies indépendantes, ...) programmées sur le territoire et - repérer et nommer les ressources

- faciliter la fréquentation des lieux de spectacles aux élèves - développer une politique d'intervention d'artistes dans le cursus Entretien avec artistiques mobilisables pour concevoir un

- susciter des interventions ponctuelles des équipes artistiques d'enseignement (stages) le jury projet programmées sur le territoire - intégrer à l'enseignement du théâtre des compétences et ressources - apporter une réponse pédagogique et

- développer une politique d'intervention d'artistes dans le cursus de la musique et de la danse artistique adaptée à des projets relevant

d'enseignement (stages) - organiser la « ressource théâtre » auprès des autres disciplines d'autres disciplines

- intégrer à l'enseignement du théâtre des compétences et ressources enseignées dans l'établissement - proposer des projets pédagogiques et

de la musique et de la danse artistiques aux autres disciplines

- organiser la « ressource théâtre » auprès des autres disciplines enseignées

- mener, le cas échéant, des projets pluridisciplinaires

Animer et coordonner - valoriser les compétences individuelles et les relier entre elles - concevoir et formuler un projet, une note analytique ou une Entretien avec - mobiliser ses connaissances sur une

une équipe pédagogique - coordonner les approches et les initiatives au service du projet problématique en relation avec l'enseignement le jury problématique donnée

pédagogique du département - solliciter l'accompagnement de personnalités artistiques apportant - définir des enjeux à partir d'un contexte

- organiser et animer des temps réguliers de concertation, de suivi, un regard pédagogique et artistique extérieur sur les travaux des élèves donné et de les traduire en objectifs

de réflexion prospective opérationnels

- concevoir et formuler un projet, une note analytique, ou une - synthétiser

problématique en relation avec l'enseignement - installer une distance critique et

- solliciter l'accompagnement de personnalités artistiques apportant analytique vis-à-vis de sa propre pratique et

un regard pédagogique et artistique extérieur sur les travaux des élèves de celle des autres

Être acteur du projet - se situer par rapport aux objectifs pédagogiques d'un établissement, - se situer par rapport aux objectifs pédagogiques d'un établissement, Épreuve orale - identifier et

comprendre les grandes étapes

d'établissement aux publics qui le fréquentent (contexte social et culturel), aux aux publics qui le fréquentent (contexte social et culturel), aux et de la décentralisation culturelle et de

partenariats qu'il met en oeuvre partenariats qu'il met en oeuvre Entretien avec l'évolution de ses enjeux

- garantir la mise en oeuvre du schéma d'orientation pédagogique - participer à la conception et à la rédaction du projet d'établissement le jury - identifier et de comprendre le

théâtre publié par le ministère chargé de la culture - s'associer à toute réflexion prospective ; savoir s'adapter, le cas fonctionnement des institutions

- soutenir, en tant que de besoin, des actions visant à l'amélioration échéant, au changement, aux réformes culturelles

des conditions matérielles de l'enseignement - situer son activité pédagogique au regard

- participer à l'élaboration et à la rédaction des documents du schéma d'orientation pédagogique

d'information qui en découlent - se repérer dans le fonctionnement des
- participer à la mise en oeuvre du projet d'établissement collectivités territoriales
- s'associer à toute réflexion prospective ; savoir s'adapter, le cas - rédiger et d'avoir des capacités
d'analyse

échéant, au changement, aux réformes et de synthèse

- participer le cas échéant à des évènements artistiques à l'initiative - identifier et de comprendre les
pratiques

de l'établissement pédagogiques et artistiques des autres

disciplines enseignées de traduire des

enjeux en objectifs opérationnels

4. Être acteur de la vie culturelle locale

Organiser la relation du - hors toute contrainte de réalisation spectaculaire, développer des - hors
toute contrainte de réalisation spectaculaire, développer des Épreuve orale - concevoir des
dispositifs de médiation

département théâtre avec actions de rencontre avec différents publics (lectures, mise en espace de
actions de rencontre avec différents publics (lectures, mise en espace de ou adaptés à une situation
donnée et les

des publics divers textes) dans des lieux divers textes) dans des lieux divers Épreuve écrite nommer

Assurer un rôle de - mobiliser l'ensemble de ses compétences pour répondre aux besoins

conseil et d'expertise stratégiques de la collectivité

dans la collectivité

Bulletin officiel 165

111

Annexe II

Liste des Écoles supérieures d'art dramatique

- Conservatoire national supérieur d'art dramatique
de Paris,
- École supérieure d'art dramatique du théâtre national
de Strasbourg,
- École nationale supérieure des arts et techniques du
théâtre de Lyon,
- Classe professionnelle du conservatoire à
rayonnement régional de Bordeaux,
- Classe professionnelle du conservatoire à
rayonnement régional de Montpellier,
- École du Théâtre national de Bretagne,
- École régionale d'acteurs de Cannes,
- École de la comédie de Saint-Étienne,
- École professionnelle supérieure d'art dramatique
du Nord - Pas-de-Calais,
- École supérieure nationale des arts de la marionnette
de Charleville-Mézières.